

**CRÉER AU COMPLEXE SPORTIF UN ESPACE CONVIVAL
INTERGENERATIONNEL AUTOUR D'UNE AIRE DE JEUX
ET UN CHEMINEMENT VERS LE PARC DE DOBBELEER**

**Fiche n°1.2
Priorité : lot 1
Fiche initiale**

1. Description succincte du projet

Le projet consiste en la réalisation d'un lieu de convivialité autour d'une aire de jeux à l'entrée du complexe sportif et la création d'un cheminement lent permettant de relier le complexe sportif au parc de Dobbeleer.

a. Aire de jeux pour enfant et jeune adolescent

Définition

L'arrêté royal relatif à l'exploitation des aires de jeux du 28 mars 2001 définit l'aire de jeux comme étant un espace de jeux et/ou de détente, prévu et aménagé à cet effet dans lequel est installé au moins un équipement d'aire de jeux. Cet équipement d'aire de jeux est un produit à usage collectif à destination de personnes mineures (moins de 18 ans) où intervient exclusivement la force physique de l'individu ou la pesanteur. Sont donc des équipements d'aires de jeux : balançoires, toboggans, bacs à sable, jeux à oscillation par ressort, piscines à balles, ponts de singe, téléphériques, planches à bascule, tourniquets, go-karts à pédales, mini-pédalos, châteaux gonflables, toboggans aquatiques, skateboards ...

Il est proposé d'implanter une aire de jeux entre les terrains de tennis et la terrasse de la cafétéria à l'entrée du complexe sportif. D'une superficie d'environ 1200 m², cette aire de jeux s'adresse en premier lieu aux enfants et aux jeunes adolescents. Elle se composera par exemple de toboggans, de bacs à sable, de structures ludiques type toile d'araignée, châteaux et bateaux pirates entre autres structures possibles. Le choix exact des équipements et des structures de l'aire de jeux seront définis par la commune et l'auteur de projet désigné lors de l'activation de cette fiche projet. Cette aire de jeux pourrait être subsidiée tout ou en partie par la DGO1 via sa direction spécifique des infrastructures sportives : Infrasport.



Exemples d'aire de jeux pour enfants et jeunes adolescents

b. Lieux de convivialité intergénérationnel autour de l'aire de jeux

Il est proposé de réaliser une zone de détente plus ou moins aménagée et en harmonie avec l'environnement paysager autour de l'aire de jeux. Cet espace est destiné à accueillir autant les familles, les écoles que les sportifs et leurs supporters présents sur le site.

Il pourra s'agir de créer une placette ou plusieurs petits espaces agrémentés par du mobilier urbain (tables, bancs, poubelles, jeux d'échec, petit gradins urbains...) autour de l'aire de jeux ou à proximité.

c. Cheminements piétons

Un cheminement piéton sera créé de manière à assurer la continuité du cheminement créé dans la fiche projet 1.1 « Aménager le parc de Dobbeleer ». Il permettra aux habitants de relier le parc de Doobbeleer au complexe sportif à pied et donc de traverser le village de Frasnes plus rapidement et dans un cadre plus agréable.

Actuellement, une ouverture de l'enceinte permet déjà d'accéder au parc par le complexe sportif et réciproquement. Par conséquent, ce cheminement devra passer par cet endroit.

Concernant la liaison entre le parc de Dobbeleer et le complexe sportif, la fiche projet 1.1 « Aménager le parc de Dobbeleer » comprend et budgétise la réalisation d'une connexion avec le complexe sportif jusqu'à la limite du parc matérialisée par les murs d'enceintes, en limite de parcelle. Par conséquent cette fiche projet, comprend et budgétise la connexion entre le parc de Dobbeleer et le complexe sportif jusqu'à la limite entre les parcelles.

Description du site et état actuel

Le site se compose de plusieurs terrains de sport existant (trois terrains de tennis, trois terrains de football), d'un gymnase et de différents espaces verts (alignement d'arbres et d'arbustes, pelouses, bandes enherbés, haies).

D'autres infrastructures seront réalisées pendant ou peu après la rédaction de cette fiche :

- Un terrain de tennis et deux terrains de paddle indoor
- Des terrains de pétanques intérieurs et extérieurs
- Deux terrains d'entraînement de football de taille moyenne
- Une piscine d'apprentissage via un partenariat public-privée

Les aménagements projetés dans cette fiche devront rester cohérents avec l'ensemble de ces infrastructures. Ils devront servir la fonction principale (sportive) de ces infrastructures mais devront aussi être accessible à un usage de loisir et de détente hors compétition sportive.

Schéma de principe des aménagements proposés



-  Périmètre d'intervention du projet
-  Espace de convivialité autour d'une aire de jeux pour enfants et jeunes adolescents (potentiellement finançable par Infraspport)
-  Cheminement piéton à créer pour relier le complexe sportif au parc de Dobbeleer

2. Justification du projet

Le projet répond à un besoin des habitants d'améliorer leur cadre de vie et de renforcer la cohésion sociale de l'ensemble de la population. Le complexe sportif est un lieu dont la fréquentation est croissante et il est reconnu comme un lieu de rassemblement de tous les villageois. Ces derniers souhaitent faire correspondre cet usage croissant du complexe sportif avec les équipements et les infrastructures existantes.

Les équipements et aménagements qui seront mis en place (aire de jeux, mobiliers urbains, cheminements...) ne remettent pas en cause le caractère rural du site. De manière générale, l'ensemble du projet doit venir améliorer l'intégration du centre sportif au cœur du village de Frasnes et conforter cet espace dans sa fonction d'accueil des activités sportives et de loisirs de l'entité.

Les résultats attendus vis-à-vis de ce projet sont :

- D'inciter les populations jeunes à rester sur place, voir à les attirer sur la commune
- Aider les personnes âgées à bien vieillir
- Faciliter les actions de solidarité et la réalisation d'évènements fédérateurs et festifs
- Renforcer les liens intergénérationnels

Enfin, le projet interagira avec d'autres fiches projets comme :

- 1.1 « L'aménagement du parc de Dobbeleer »
- 1.10 « Créer des jeux intervillages »
- 2.1 « Développer les liaisons lentes depuis la N5 vers les pôles du centre de Frasnes »
- 2.2 « Aménager des lieux de convivialité pour tous »

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à au moins trois axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 3 - Cadre de vie - Être une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles** : le projet doit améliorer la qualité de vie de tous les habitants en mettant à disposition des équipements permettant leur épanouissement et leur divertissement.

Défi en lien :

- ✓ Valoriser le patrimoine foncier par son réaménagement et sa réaffectation innovante

- **Axe 4 - Cohésion sociale - Être une commune pour tous veillant au bien-être social** : en créant des espaces de rencontre et en créant des activités intergénérationnelles concentrées sur le site du complexe sportif, le projet doit réduire l'isolement, encourager les habitants à tisser du lien social et à développer des activités et des événements fédérateurs. Le site pourra également devenir un lieu de rendez-vous pour les différents acteurs de la commune (écoles, associations...) et pourra servir à la réalisation d'évènement ou d'activité à partager entre tous les habitants.

Défi en lien :

- ✓ Développer et aménager des lieux de rencontre dans chaque village tout en valorisant les lieux existants
- ✓ Soutenir et développer la vie associative et culturelle locale
- ✓ Favoriser les activités intergénérationnelles et solidaires

Axe 5 - Mobilité - Être une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture : en renforçant les cheminements piétons du complexe sportif et en connectant ces cheminements à la trame viaire communale et en particulier aux autres sites des autres fiches projets du PCDR (1.1, 1.3, 2.1), le projet permet aux habitants de se déplacer plus facilement à pied ou à vélo sur le village de Frasnes et encourage ainsi l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Défi en lien :

- ✓ Poursuivre les aménagements pour développer un réseau lent efficace et attractif (intra et inter-village)

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Améliorer le cadre de vie en proposant des équipements de loisirs et de détente	+	+	
Améliorer la cohésion sociale en créant des espaces de rencontre	+		
Améliorer l'attractivité du site et les recettes du complexe sportif	+		+
Améliorer les modes de déplacement alternatifs à la voiture		+	

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	<p>Complexe sportif de Les Bons Villers 3A rue Jean-Baptiste Loriaux Frasnes-les-Gosselies 6210 Commune de les Bons Villers Province du Hainaut - Région wallonne</p>
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle Le projet s'intègre dans le tissu urbain du village de Frasnes-Lez-Gosselies. On retrouve à proximité les services administratifs de commune, le complexe sportif de Les Bons Villers, la cité administrative, des commerces (AD, pharmacie, banques, salon de coiffure etc.) et des services publiques (police, écoles).</p> <p>Intégration architecturale Au Nord, les aménagements projetés restent cohérents avec l'environnement bâti du complexe sportif permettant une plus grande liberté dans le choix des matériaux et des équipements à créer. Enfin, les équipements sportifs trouvent naturellement leur place au sein du site.</p>
Cadre légal	<ul style="list-style-type: none"> • Une zone d'affectation désignée au Plan de secteur : <ul style="list-style-type: none"> - Une zone de services publics et équipements communautaires • Un schéma de développement communal
Statut de propriété	<p>Propriété communale</p>

**Périmètre
d'intervention**



6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet est la régie communale autonome de Les Bons Villers. Les parties prenantes pour le projet sont le Comité communal Consultatif des Aînés et le Service Communal de Cohésion Sociale et de la Jeunesse.

Les subventions de la DGO1 via Infrasport seront sollicitées pour la création de l'aire de jeux. Les subventions de la DGO3-DNF seront sollicitées pour le financement des éventuels espaces verts.

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Augmentation de la fréquentation du complexe sportif
- La capacité d'accueil n'est plus adaptée à la fréquentation
- Développement d'une continuité avec la fiche projet aménagement du 1.1 Parc de Dobbeleer
- Besoin d'amélioration du cadre de vie

▪ État du dossier

La régie communale autonome est actuellement porteuse de plusieurs projets sur le site du complexe sportif :

- Un terrain de tennis et deux terrains de paddle indoor
- Une aire de jeux pour enfant à l'entrée Sud-Est du complexe sportif
- Des terrains de pétanques indoor et extérieur
- Une piscine d'apprentissage via un partenariat public-privé

Le master plan est en cours de réalisation par IGRETEC.

▪ Programme des travaux

Phase 1 : définition des besoins en fonction des travaux réalisés préalablement par la régie communale autonome (aire de jeux notamment)

Phase 2 : adjudication des travaux en lots (cheminement, aire de jeux, lieu de convivialité)

Phase 3 : réalisation des travaux

▪ Démarches administratives à réaliser

- Désignation d'un ou plusieurs auteurs de projet
- Ouverture d'un marché public

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la fin
- Enquête de satisfaction auprès des habitants
- Surveillance du site

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant	Sources de financement
Sentiers de liaisons - Revêtement hydrocarboné (ou dolomies)	120 m Largeur : 2,00m	14.400 €	DGO1 - Infrasport (75%) DGO3 - Développement Rural (60% à 80%)
Aire de jeux pour enfants et jeunes adolescents	1200 m ²	547.050 €	
<u>Exemples aux détails :</u>	_____	_____	
Grand module de jeux	2 x 300 m ²	200.000 €	
Petit module de jeux	20 x 30 m ²	200.000 €	
Revêtement souple	850 m ²	70.550 €	
Revêtement sable	350 m ²	1.500 €	
Terrassement	1200 m ²	75.000 €	
Lieu de convivialité Mobilier urbain et revêtement	100 m ²	40.000 €	
Coût des travaux main d'œuvre comprise et HTVA		601.450 €	-
Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)		60.145 €	-
COÛTS TOTAUX TOUT FRAIS COMPRIS (TVA 21%)		800.529 €	-

Projet rémunérateur : oui non - Indirectement, le projet doit permettre d'améliorer l'attractivité du complexe sportif et par conséquent augmenter les recettes de l'Horeca de la régie communale autonome.

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

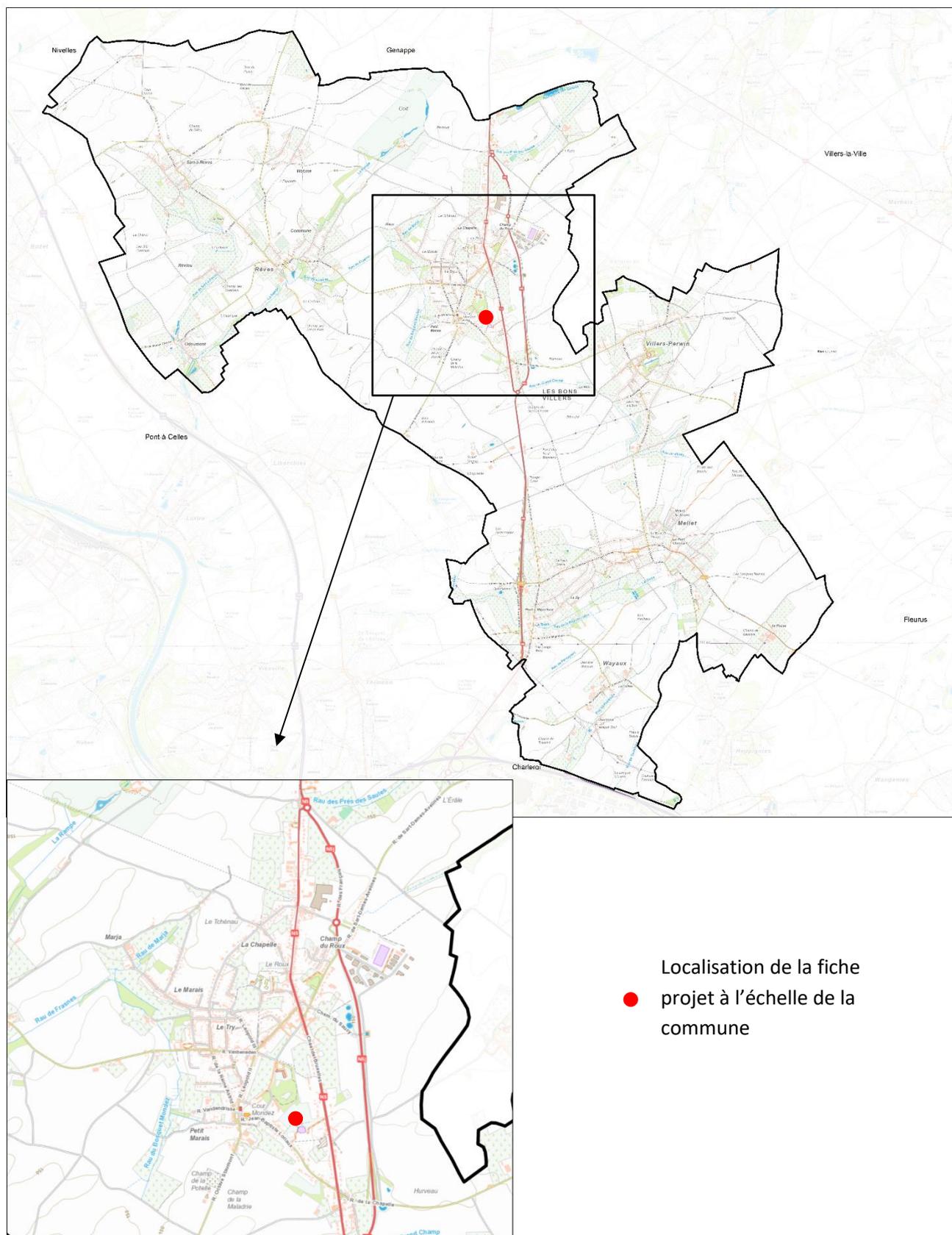
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	État de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	État de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre et des échevins
Actions de communication sur l'état d'avancement et la réalisation des travaux	1 actions minimums (avant ou après travaux)	Site internet de la commune, journal communal, reportages photos et vidéos...

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

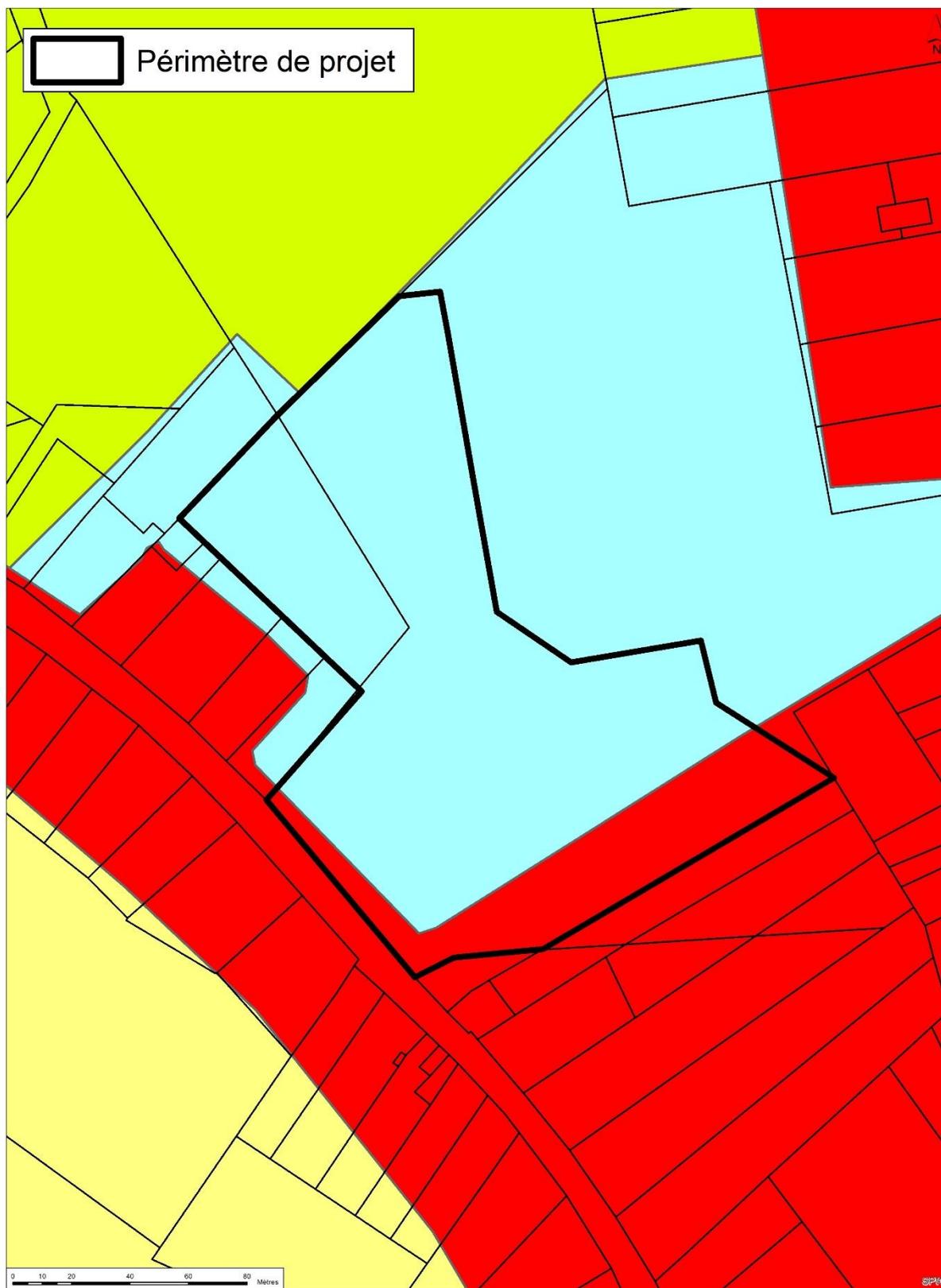
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association etc.)	Nombre de personnes participant au sondage	Site internet de la commune
Taux de fréquentation du site et de ses abords	Observations	Communication de la régie communale autonome – site internet de la commune

Annexes

Annexe 1 : plan de situation



Annexe 2 : périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur (si localisation connue)



Annexe 3 : dossier photographique et état des lieux



Entrée Est du complexe sportif (02/2019)



Emplacement de la future aire de jeux (02/2019)



Espace situé au Sud du terrain de football le plus à l'Ouest (terrain d'entraînement d'hiver) (02/2019)



Espace réservé à l'implantation de futurs terrains de tennis et de terrains de paddle (02/2019)



Espace réservé à l'implantation de futurs terrains de pétanque extérieurs (02/2019)



Espace réservé à l'implantation de futurs terrains de pétanque intérieurs (02/2019)



Entrée Ouest du complexe sportif pouvant accueillir dans le cadre de cette fiche des places de stationnement supplémentaires (02/2019)



Places de stationnement existantes au Sud du complexe sportif (02/2019)



Emplacement de la future aire de jeux (02/2019)



Ouverture de l'enceinte entre le complexe sportif et le parc de Dobbeleer. C'est ici qu'un cheminement reliant ces deux pôles de Frasnes sera réalisé (02/2019)